



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question écrite n° 3584

Texte de la question

M. Philippe Le Ray interroge M. le ministre de la défense sur la loi de programmation militaire couvrant la période allant de 2009 à 2014. Le rapport de la Cour des comptes sur « Le bilan à mi-parcours de la loi de programmation militaire » recommande à l'État d'aider au reclassement des personnels du ministère et à dépyramider la structure en réduisant fortement, au moyen d'arrêté de contingentement pluriannuels, le nombre d'officiers généraux et d'officiers supérieurs, ainsi que le nombre de cadres civils de catégorie A et A+. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3584

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 septembre 2012](#), page 4869

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)